

Séance du Vendredi 7 Avril 2023

Le sept avril deux mille vingt-trois, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine TALABOT, maire.

Présents :

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BRINBOEUF-DULARY Caroline, PINSON Patricia, MACKENZIE Anne, DUCOS Martine, BERNARDES-RAMOS Olinda.
MM.BIENSAN Michel, DUMESNIL Mickael, GODARD Philippe, CLEMENCEAU Vincent, GUILLOT Benoit, SAINTONY Lionel.

Invité : Monsieur MAXIMILIEN Olivier (DGFIP)

Excusé(e)s :

MME DELARUE Katy donne procuration à BRINBOEUF-DULARY Caroline.
M. CODOGNOTTO Eric donne procuration à TALABOT Martine.

Secrétaire de séance :

Monsieur GODARD Philippe

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour	Objet
1	Vie associative : vote des subventions 2023
2	Vote des taux des 3 taxes
3	Vote du budget 2023
4	Adoption d'une motion contre la taxe LGV
5	Informations Générales
6	Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance à 19h48

Madame le maire présente Monsieur MAXIMILIEN et précise qu'il assiste à cette séance afin d'apporter, le cas échéant, des compléments d'informations.

Madame le maire informe que le Procès-Verbal du conseil municipal du 31 mars qui n'a pas pu être validé dans les temps sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

1 – Vie associative : Vote des subventions 2023

Madame FABRIKEZIS présente les demandes de subventions qui ont été adressées par les associations communales. Elle précise que chacun des dossiers a été examiné en commission du cadre de vie puis en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui sera allouée aux associations et d'en définir la répartition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à 15 000 € l'enveloppe pour les subventions 2023 et répartit cette somme comme suit :

- ACCA (chasse) : 700 €
- ACPG-CATM (anciens combattants) : 700 €
- APEEAM (parents d'élèves) : 593 €
- ASA (jeunes ayguemortais) : 300 €
- ASTA (tennis) : 850 €
- ATLAS (séniors ayguemortais): 500 €
- BAL (badminton) : 300 €
- BIC des Graves : 5750 €
- CAP (pétanque) : 500 €
- Gym des Graves : 1000 € Madame PINSON n'a pas pris part au vote
- HHA (hip hop) : 800 € Madame BRINBOEUF-DULARY n'a pas pris part au vote

- Non affecté : 3007 €

2 – Vote des taux des 3 taxes

Mme le maire présente l'état 1259 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques et précise que l'Etat a procédé à une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de + 7,1 % ce qui fait apparaître une augmentation des ressources fiscales de la commune de 64 919 € (557 211 € en 2022 / 622 130 € en 2023).

La commission des finances s'est réunie le 4 avril. Malgré un contexte de crise énergétique générant une augmentation très importante des coûts de l'énergie, d'augmentation des charges de personnel due à la revalorisation du point d'indice et du remplacement des agents absents, la commission propose pour la 2^{ème} année consécutive, une stabilité des taux par rapport à 2022.

Aussi, Mme le maire soumet au vote le maintien des taux de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires, tels que votés l'année précédente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux pour 2023, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 39,47 %
- Taxe foncière (non bâti) 59,94 %
- Taxe d'habitation 16.11 %

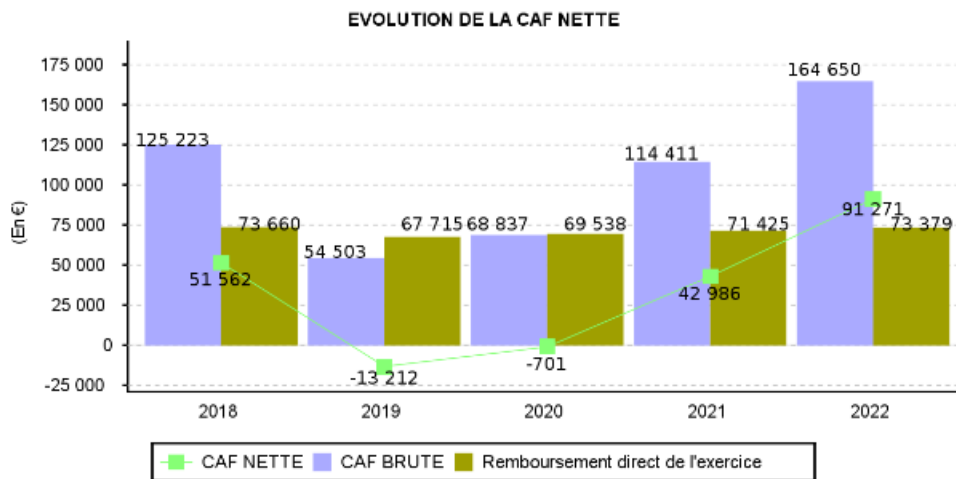
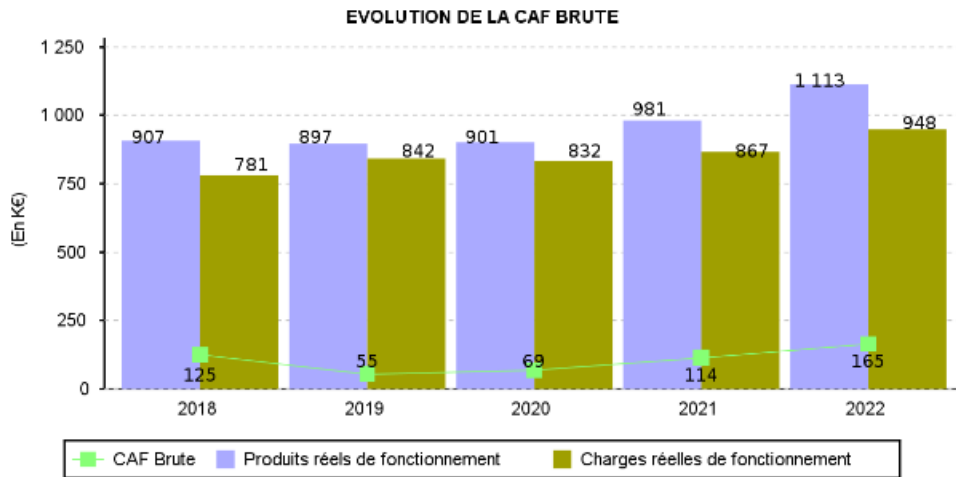
3 – Vote du budget 2023

Mme le maire présente le budget 2023 chapitre par chapitre, qui s'équilibre ainsi :

- 1 638 053,66 € en section de fonctionnement.
- 466 885.98 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2023, voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

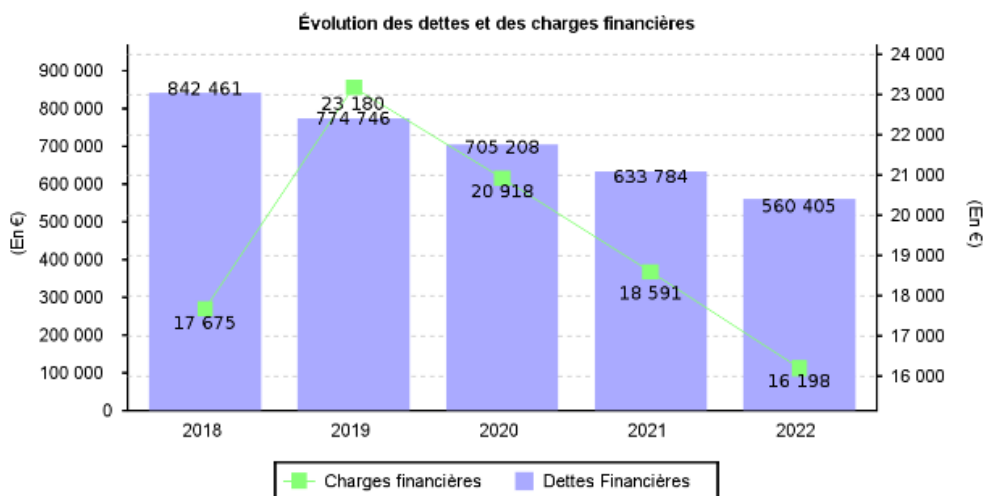
Mme le Maire donne la parole à Monsieur MAXIMILIEN qui présente le bilan du budget 2022 à l'aide des tableaux et graphiques ci-dessous :

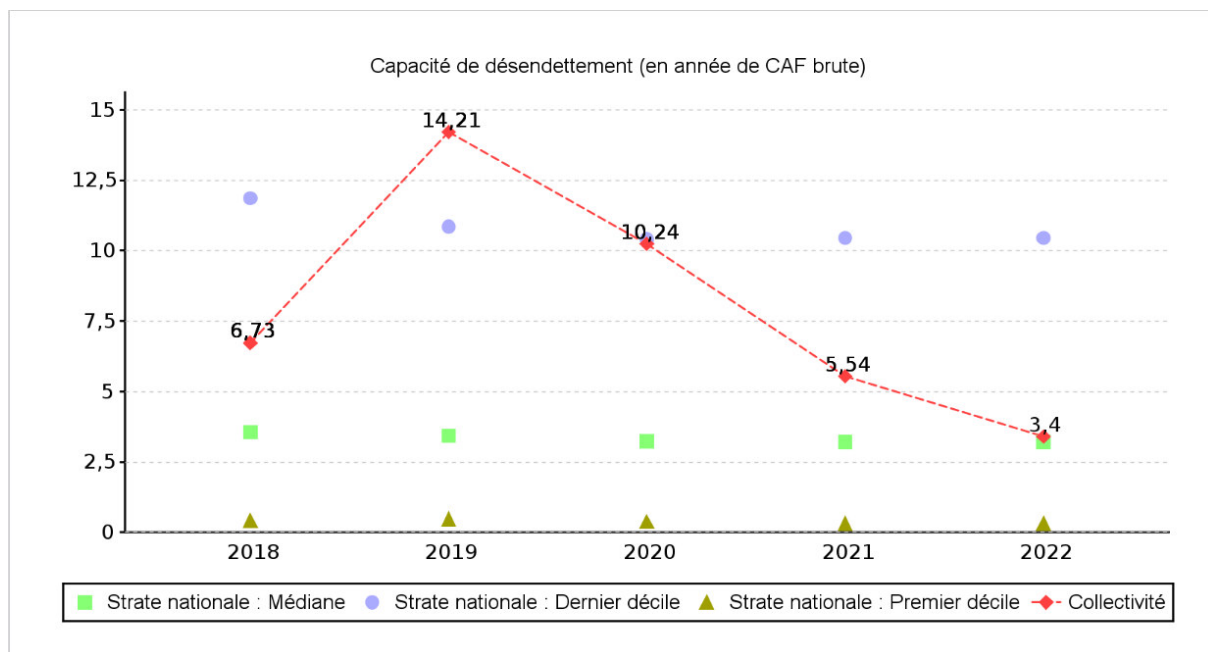


Li
ré
re
d'
di

Li
la
re
di

SITUATION DE L'ENDETTEMENT





Monsieur MAXIMILIEN dresse un bilan très positif de l'année 2022 qui a notamment permis à la commune de doubler sa capacité d'autofinancement nette malgré des dépenses importantes et inéluctables sur certains sujets (école, église, équipement obsolètes des services techniques, réorganisation des bureaux et des services etc..). La capacité de désendettement est également dans une dynamique positive, dynamique qui devrait continuer car deux emprunts se terminent au cours du premier trimestre 2024. De plus la commune restant très attractive, Monsieur MAXIMILIEN se montre optimiste sur la possibilité d'emprunter dans les années à venir afin de réaliser les projets qui sont à l'étude (école, services techniques, extension des locaux de la mairie). Il rappelle quand même la nécessité d'obtenir un maximum d'aides et de subventions afin d'impacter le moins possible l'état financier de la collectivité.

4 – Adoption d'une motion contre la taxe LGV

Mme le maire propose aux élus du conseil de reprendre à leur compte la motion votée par le conseil communautaire le 2 février 2023 concernant l'instauration de la taxe spéciale d'équipement dite « taxe LGV ». Document remis sur table et lu en séance.

Mme le maire ajoute qu'une réunion du Comité départemental de suivi du projet est organisée par M. le Préfet le 26 avril prochain pour informer les acteurs du territoire, suite à l'arrêté pris à la demande de la SNCF le 21 mars, avant la réunion du Comité départemental et avant tout échange préalable concernant le suivi de ce projet.

5 – Informations générales

Mme le maire donne les informations suivantes :

- Demande d'attribution d'un nouveau numéro d'adresse postale route du Brassan. L'habitation est actuellement cadastrée au 9 de cette route. Un ensemble harmonieux de boîtes aux lettres ayant été installé, les propriétaires demandent que leur soit attribué le numéro 13. Un arrêté sera rédigé dans ce sens.
- Nouveau cabinet de sage-femme au Pôle Santé sur la zone des Grands Pins – information du 4 avril.
- Convention d'aménagement d'école : après analyse des offres, le choix du programmiste s'est porté sur la société KAPEA qui offre toutes les garanties pour mener à bien ce projet. Le montant de la prestation, pour la tranche ferme, s'élève à 7560 € et pour la tranche optionnelle à 21 600 € soit un total de 39 060 € hors subventions.

6 – Questions diverses

Aucune question n'étant formulée, Mme le maire lève la séance à 21h.36